

Image not found or type unknown



Réduction de peine et avocat

Par **Angeliquet**, le **23/04/2017** à **11:35**

Bonjour
J'ai plusieurs questions. Un ami est incarcéré depuis 9ans il a prit 15ans .nIl veut faire une demande d'aménagement de peine il en a parlé avec plusieurs personnes directeur surveillant etc qui lui ont dis que sa devrait passe Car il a eu une bonne conduite, il travaille en prison etc
Mais pour le dossier et le passage devant le juge il me dit qu'il a besoin d'un avocat , que le commis d'office va bâcler le dossier et quil doit passer par un avocat extérieur qui lui demande 1000-1200€ mais je trouve que pour une journee de travaille et surtout pour un détenu la somme est énorme
Ai ce vrai que les commis d'office font juste acte de présence ?? Prend t il un risque si il passe par Lui de ne pas avoir de remise de peine ??
Merci en tout cas de vos réponses